

COMPTE-RENDU SEANCE du 29 JUIN 2018

Le vendredi vingt neuf juin deux mil dix huit à vingt heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni salle du conseil municipal de la nouvelle Mairie, place Jean de Bonnefon, sous la présidence de François DANEMANS, maire en exercice.

Présents : François DANEMANS, Robert MALBOS, Antoine PUECH, Carole PUECH, Edouard de BONNAFOS, Josette MERCADIER, Colette LABRUNIE et Perrine MERESSE.

Excusés : Jean-Marc LABORIE, Philippe CHABUT

Secrétaire : Perrine MERESSE.

Approbation de la séance du 25 mai 2018 : Après lecture, le compte rendu de la séance du 25 mai 2018 est approuvé à l'unanimité.

Conseil communautaire du 11 juin à Quézac :

Monsieur le Maire expose que le site internet de la Communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne est désormais accessible, même s'il n'est pas encore achevé. Il renvoie à ce site pour les compte-rendus des derniers conseils communautaires.

Il attire l'attention des conseillers sur les deux points suivants :

-l'approbation de la maquette financière 2018 du contrat de ruralité, qui notamment inscrit l'extension du siège de la Communauté de communes de Saint-Mamet, au titre des opérations éligibles.

Mauris, qui est la commune la plus peuplée de la Communauté de Communes, obtient des garanties de rester un pôle – sinon le pôle – majeur de la Communauté de communes. Elle sera notamment le siège du service instructeur des autorisations du droit des sols.

-l'approbation du règlement du service des déchets ménagers.

Location à la commune de la maison de Monique SOUQUIERE - (délibération n° 22-2018)

Le conseil municipal de Calvinet accepte la location de la petite maison, sise chemin de Ronde, appartenant à Monique SOUQUIERE, pour loger le maître-nageur pendant la saison touristique, du 1^{er} juillet au 31 août 2018.

Le montant du loyer est fixé à 200.00 euros par mois.

L'assemblée autorise monsieur le Maire à signer le contrat de location.

Aménagement du Pavé

Monsieur le Maire indique que les travaux commenceront lundi 2 juillet.

Il présente au conseil municipal l'arrêté de circulation pris à compter de cette date et la carte de circulation et déviation: l'essentiel de la modification consiste en un sens unique de la Place du cimetière à Vergnes et du Vernassal à cette même place.

Réalisation d'un emprunt de 65 000 euros au Crédit Agricole – budget Commune - (délibération n° 24-2018)

Monsieur le Maire rappelle l'inscription d'un emprunt en recettes d'investissement au budget primitif principal de la commune 2018 pour financer les travaux d'aménagement du Pavé.

Suite à la consultation des banques pour ce prêt de 65 000 euros, après analyse des offres et en avoir délibéré, le conseil municipal :

1/ CONTRACTE un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France, selon les conditions suivantes :

Montant du crédit : 65 000 euros (soixante cinq mille euros)

Taux d'intérêt : fixe 1.55%

Durée : 15 ans

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 65 euros

2/ AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

3/ S'ENGAGE à inscrire les sommes afférentes au budget primitif 2018 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Réalisation d'un emprunt de 243 000 euros à la Caisse d'Epargne – budget AEP-Assainissement - (délibération n° 27-2018)

Monsieur le Maire rappelle l'inscription d'un emprunt en recettes d'investissement au budget annexe de l'AEP 2018 pour financer les travaux de réfection des réseaux et aménagement du Pavé.

Suite à la consultation des banques pour ce prêt de 243 000 euros, après analyse des offres et en avoir délibéré, le conseil municipal :

1/ CONTRACTE un emprunt auprès de la Caisse d'Epargne, selon les conditions suivantes :

Montant du crédit : 243 000 euros (deux cent quarante trois mille euros)

Taux d'intérêt : fixe 2.02%

Durée : 25 ans

Périodicité : trimestrielle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Frais de dossier : 243 euros

2/ AUTORISE monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce prêt.

3/ S'ENGAGE à inscrire les sommes afférentes au Budget Primitif 2018 et suivants, aux chapitres et articles correspondants.

Adressage postal :

Monsieur le Maire indique que l'adressage postal devient indispensable.

Il est largement sollicité par La Poste pour la distribution du courrier, notamment par les facteurs remplaçants, mais aussi par les services de secours, les livraisons aux entreprises etc.

En outre, il sera obligatoire pour raccorder les maisons à la fibre.

Un travail avait été engagé en 2013, mais non mis à exécution.

Le conseil municipal décide d'engager cette procédure.

Monsieur le Maire enverra à la Poste ce travail afin de savoir s'il nécessite des améliorations.

Bâtiment caserne de gendarmerie :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du commandant de groupement de gendarmerie départementale du Cantal en date du 6 juin 2018.

Il mentionne la liste des travaux éligibles à une augmentation de loyer. Ils concernent notamment l'isolation thermique, les moteurs VMC, la mise en place de robinets thermostatiques, la mise aux normes de l'électricité etc.

La majoration du loyer est limitée à 6% de la part des travaux considérés comme une amélioration et sous réserve de l'avis de FRANCE DOMAINE.

Compte-tenu des critères, il apparaît que c'est un véritable plan de rénovation de la caserne qui doit être mis en place.

Pour le moment, le conseil municipal convient de s'en tenir à la rénovation de l'appartement des gendarmes adjoints volontaires, qui devrait commencer dans le courant du dernier trimestre.

Projet de regroupement des communes de Mourjou et Calvinet :

Monsieur le Maire indique qu'après trois réunions entre élus des deux communes, les finances, les budgets, la fiscalité, le personnel, le patrimoine... ont été étudiés et n'ont pas soulevé de problème particulier entre les deux communes.

Lors de la dernière réunion, une charte préparée par les deux maires a été proposée aux conseillers municipaux.

Il rappelle que les deux conseils municipaux se réunissent demain à la mairie de Calvinet.

Le Souvenir français – subvention exceptionnelle (délibération n° 25-2018)

Le conseil municipal accepte de participer au financement de l'habillage et entourage de la tombe du soldat GERY, mort pour la France en Indochine, que l'association Le Souvenir Français compte rénover dans le cimetière communal.

Il accorde une subvention exceptionnelle de 100 euros à cette association.

Il autorise le versement de cette somme en procédant à la décision modificative suivante :

Budget principal : dépenses de fonctionnement :

c/ 6574 : provisions : - 100.00 euros

c/ 6574 : Le Souvenir Français : + 100.00 euros

Questions diverses :

Camping : pour la prochaine saison, il est envisagé la pose de bornes pour l'alimentation électrique.

Emploi saisonnier : un contrat de travail temporaire sera signé avec Elora Chabut, pour remplacer Sandrine Maury le temps des congés, ainsi que pour le camping.

Stagiaire : Une convention de stage de deux semaines, du 23 juillet au 3 août, sera signée avec l'association Oxygène pour une immersion en entreprise de monsieur Anthony Tufféry (résident à Calvinet avec Madame Mariame Maoulida).
Il sera encadré par Hubert Molénat.

Lecture du courrier de Monsieur Sylvain CROUTES, agriculteur maraîcher :

Monsieur Sylvain CROUTES, agriculteur maraîcher à Labesserette, propose d'approvisionner la cantine en produits bio. Un maraîcher bio de la commune livrant déjà la cantine, il lui sera proposé de s'installer à Calvinet les samedis matins.

Vente d'une coupe de bois par l'Office National des forêts : produit de la vente à la société International-Paper Comptoir des bois de Brive : 5 390.00 euros

Visite à Monaco : Monsieur le Maire relate la première rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco les 23 et 24 juin, qui a permis de renforcer les liens avec la Principauté, et de promouvoir le territoire du Carladès.

Composteur : La pose d'un composteur et d'un container est suggérée sur la place du cimetière, après la fin des travaux du Pavé.

La séance est levée à 23 heures.

Le prochain conseil municipal pourrait avoir lieu le vendredi 27 juillet, si nécessaire.